



PAR COURRIEL

Québec, le 4 mars 2025



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 13 février 2025. Cette demande vise à obtenir les documents suivants :

- *Les échanges de clavardage MS Teams et les échanges courriels OUTLOOK concernant :*
 - *Le regroupement des directions générales de Services Québec en Outaouais et en Abitibi-Témiscamingue, depuis le lundi 10 février 2025.*
 - *La période de questions et de réponses orales à l'Assemblée nationale du Québec où la députée de Bourassa-Sauvé et porte-parole libérale en matière d'Emploi a questionné la ministre de l'Emploi le mercredi 12 février 2025.*
 - *Le débat de fin de séance demandé par la députée de Bourassa-Sauvé et porte-parole libérale en matière d'Emploi qui a eu lieu le jeudi 13 février 2025 à l'Assemblée nationale du Québec.*

Nous avons repéré plusieurs documents en lien avec votre demande d'accès. Nous vous informons que certains documents vous sont communiqués en partie ou ne sont pas accessibles dans leur intégralité en vertu des articles suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après *Loi sur l'accès*) : 34, 37, 53 et 54.

... 2

Nous souhaitons également souligner que seules les versions finales des documents en pièce jointe des courriels vous sont transmises. Les ébauches ne vous sont pas accessibles en vertu de l'article 9 al. 2 de la Loi.

Prenez note que le document relatif au *débat de fin de séance demandé par la députée de Bourassa-Sauvé le jeudi 13 février 2025 à l'Assemblée nationale du Québec* ne vous est pas communiqué en vertu de l'art. 13 al. 1 de la Loi sur l'accès.

En effet ce document est disponible en ligne en cliquant sur le lien suivant : [Journal des débats de l'Assemblée nationale - Assemblée nationale du Québec](#) Plus particulièrement à la section *Débats de fin de séance – accès aux services publics d'emploi – Mme Martine Biron*.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de celle-ci. Nous joignons une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

[REDACTED]
Marie-Michèle Genest
Secrétaire générale adjointe
Responsable ministérielle de l'accès à l'information
et de la protection des renseignements personnels

p. j. 2

Articles de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) sur lesquels s'appuie la décision

Art. 9 *Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.*

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

[...]

Art. 13 *Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.*

Art. 34 *Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.*

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale ([chapitre A- 23.1](#)) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif ([chapitre E-18](#)), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

Art. 37 *Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.*

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

Art. 53 *Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants :*

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgateion, de non-publication ou de non-diffusion.

Art. 54 *Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.*

Bélanger, Emmy

De: Boutin, Émilie
Envoyé: 18 février 2025 08:40
À: Laliberté, Marlène
Cc: Pleau, Nancy; Plante, Karine (SSTC)
Objet: ATTENTE PREUVE ENVOI - 182860 _Regr_DR_Abitibi_Outaouais
Pièces jointes: 3_182860_ND_Regroupement DGSQO et DGSQAT_2025-02-10.docx; 3_182860_ND_Regroupement DGSQO et DGSQAT_2025-02-10.pdf; 4_182860_Annexe_LET_REP_2025-02-10.docx; 4_182860_Annexe_LET_REP_2025-02-14 Révisée.docx; 4_182860_Annexe_LET_REP.pdf

Bonjour Marlène, ce mandat a été approuvé et signé par la ministre. SVP, informer le secteur qu'il peut envoyer la lettre avec les personnes en cc. Mentionner au secteur que le cabinet a fait quelques modifications dans la lettre, mais ça ne change pas le sens.

Il me semble que le courriel présentant la demande avec la lettre du Président est dans le mandat, est-ce que tu peux vérifier stp?

Merci de remplacer les documents dans GUM par ceux en pièces jointes.

Bonne journée,

Émilie Boutin, MBA

Adjointe exécutive à la secrétaire générale
et conseillère stratégique | Bureau de la sous-ministre et
secrétariat général

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

 emilie.boutin@mess.gouv.qc.ca



 425, Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1



SERVICES QUÉBEC
Simple. Accessible. Direct.
Votre accès
aux services gouvernementaux

Votre
gouvernement

Québec

PAR COURRIEL

Québec, le 18 février 2025

Monsieur Jaclin Bégin
Président
Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue
707, rue Royale, C. P. 1808
Malartic (Québec) J0Y 1Z0

Objet : Réponse à votre lettre du 24 janvier

Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance de votre communication du 24 janvier dernier, je tiens à vous préciser que je suis très sensible à vos préoccupations. Comme vous, les réalités régionales, leurs particularités et enjeux, les services aux citoyens et la vitalité des municipalités sont des sujets qui me tiennent à cœur.

La rareté de la main-d'œuvre, la perte d'expertise, accentuée par les départs à la retraite et les attentes d'optimisation des services gouvernementaux obligent le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à s'adapter et à revoir son organisation du travail.

Ainsi, une réflexion sur de nouvelles approches de collaboration entre les directions générales de Services Québec a été amorcée afin d'améliorer la prestation de services offerte aux citoyens. Ces nouvelles approches permettent d'améliorer les services offerts aux différentes clientèles, de bénéficier d'une plus grande agilité ainsi que d'une plus grande marge de manœuvre dans l'organisation du travail et favorisent l'entraide entre les régions.

Les régions de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue demeurent des régions distinctes. Cela se traduit notamment par le maintien des deux conseils régionaux des partenaires du marché du travail et le maintien des deux forums des ressources externes en employabilité.

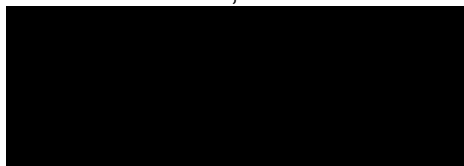
... 2

Chaque région conserve son propre budget d'intervention, déterminé en fonction de différents éléments du marché du travail. L'ensemble de ces éléments permettra de respecter les réalités propres à ces deux régions.

Les employés travailleront dans leur bureau actuel et il n'y a aucune volonté de centraliser les employés à un seul endroit. Je suis persuadée que l'ensemble de ces éléments permettra à la nouvelle direction générale de Services Québec Outaouais–Abitibi-Témiscamingue de maintenir sa fine connaissance de la réalité de ses deux régions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes plus sincères salutations.

La ministre,



Kateri Champagne Jourdain

c. c. : M. Jean Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie,
de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-
du-Québec

M^{me} Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest

M. Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda Témiscamingue

M. Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est

Bélanger, Emmy

De: Boutin, Émilie
Envoyé: 12 février 2025 08:54
À: St-Pierre, Fanny (Cabinet)
Cc: Bouffard-Dumas, Loïc (Cabinet); Moreau, Jean-Frédéric (Cabinet); Boucher, Annie; Laliberté, Marlène
Objet: POUR APPRO - 182860 Regroupement DG Abitibi-Témiscamingue et Outaouais
Pièces jointes: 1_182860_Bordereau.pdf; 2_182860_page_sign_sma_CAB_Emploi_IBemteur.pdf; 3_182860_ND_Regroupement DGSQO et DGSQAT_2025-02-10.pdf; 4_182860_Annexe_LET_REP_2025-02-10.docx; 5_2025-01-24 CPAT_LettreRegroupementDR.pdf

Bonjour Fanny, voici un mandat pour approbation et signature de la ministre en réponse à une lettre datée du 24 janvier 2025 de M. Jaclin Bégin, président de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, qui déplore le regroupement des Directions générales de Services Québec de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue sous une seule entité.

Les documents sont aussi déposés dans le répertoire approprié et le mandat est inscrit au tableau de suivi des mandats.

Merci et bonne journée,

Émilie Boutin, MBA

Adjointe exécutive à la secrétaire générale
et conseillère stratégique | Bureau de la sous-ministre et
secrétariat général

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

 emilie.boutin@mess.gouv.qc.ca

 [REDACTED]

 425, Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1



SERVICES QUÉBEC
Simple. Accessible. Direct.
Votre accès
aux services gouvernementaux

Votre
gouvernement

Québec

Approbation
des documents
produits par votre direction

Signature et date

Signature et date

Signature et date

Apposer un collant s'il y a lieu



27 janvier 2025 10:01:43

MANDAT

No. mandat : 182860
No. mandat parent :
Date de création : 2025-01-24
Objet : Regroupement DR Abitibi et Outaouais

Statut : En cours
Traitement : Note de décision + Projet de lettre ministre

Demande(s) initiale(s) :

Date de réception : 2025-01-24
Date de rédaction :
Demandeur :
Objet : Regroupement DR Abitibi et Outaouais

Assigné à : Émilie Boutin

Cheminement du mandat (délégation(s)) :

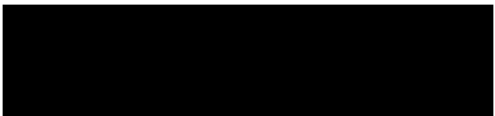
Délégué par / Personne ressource	Délégué à	Délégué le	Échéance
Direction générale du Bureau de la sous-ministre et du Secrétariat général <Émilie Boutin>	Secteur des services territoriaux à la clientèle	2025-01-24	2025-02-11
Secteur des services territoriaux à la clientèle <Nancy Pleau>	Direction générale principale des services territoriaux de l'Ouest	2025-01-24	2025-02-07
Direction générale principale des services territoriaux de l'Ouest <Annabelle Chan So So>	Sophie Desruisseaux	2025-01-27	2025-02-07

Pièces jointes :

Document 1: FML_demande_ouverture_mandat.pdf
(524 Ko, 2025-01-27, Direction générale du Bureau de la sous-ministre et du Secrétariat général)

Kateri Champagne Jourdain
Ministre de l'Emploi

Jean-Frédéric Moreau
Directeur de cabinet


Annick Laberge
Sous-ministre


Annie Bouc
Directrice générale
de la sous-ministre et secrétaire générale


Isabelle Bemeur
Sous-ministre adjointe
Secteur des services territoriaux à la
clientèle

Mandat : 182860
Objet : Regroupement DR Abitibi et Outaouais
Resp. BSM : Émilie Boutin



CONFÉRENCE DES PRÉFETS
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

24 janvier 2025

Madame Kateri Champagne Jourdain
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
ministre@mess.gouv.qc.ca

[PAR COURRIEL]

OBJET : Regroupement des directions régionales de Services Québec de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais

Madame la Ministre,

Le 29 décembre dernier, les élu.es de la région ont reçu une note de service de votre ministère, annonçant le regroupement des directions régionales de Services Québec de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais.

Consternés par cette décision, les élu.es de la région déplorent grandement les conséquences que celle-ci entraîne pour les services aux citoyens et, qui vient affecter directement la gouvernance. Le maintien du pouvoir décisionnel en région et ce, toutes régions confondues, est essentiel au respect des réalités territoriales. La fine connaissance du milieu et des enjeux qui y sont propres doivent être au cœur des orientations, d'où l'importance de chacune des directions régionales.

La vastitude du territoire témiscabibien, ses particularités, les réalités propres à chacune des cinq MRC, ainsi que notre statut de région ressource, sont des éléments qui nous distinguent et qui doivent être considérés dans toute prise de décision. Un tel regroupement vient donc mettre en péril la reconnaissance du caractère unique de l'Abitibi-Témiscamingue.

Malgré l'argumentaire présenté sur l'efficacité et l'agilité visées par une telle réorganisation et la volonté d'entraide entre les régions, le déploiement de cette nouvelle direction générale regroupée démontre, encore une fois, une tendance préoccupante vers la centralisation. Cette tendance s'avère lourde de conséquences à court terme pour les populations touchées, elle compromet la vitalité des milieux à moyen terme et contribue à faire disparaître des officines gouvernementales les particularités des régions qui doivent pourtant servir d'assises à toute intervention efficace.

Abitibi

Abitibi-Ouest

Rouyn-Noranda

Témiscamingue

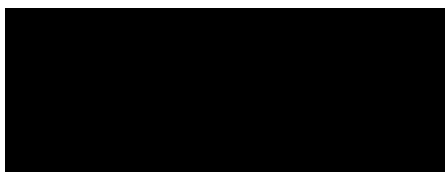
Vallée-de-l'Or



CONFÉRENCE DES PRÉFETS
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Nous déplorons cette décision de regroupement et vous invitons à revoir celle-ci rapidement.

Veuillez accepter, Madame la Ministre, nos plus respectueuses salutations et notez que nous demeurons disponibles pour échanger sur le sujet.



Jaclin Bégin

Président de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue

C.C.

M. Jean Boulet, Ministre responsable de la région de la Mauricie, de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec ;

Mme Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest ;

M. Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda Témiscamingue ;

M. Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est.

Abitibi

Abitibi-Ouest

Rouyn-Noranda

Témiscamingue

Vallée-de-l'Or

Bélanger, Emmy

De: Boutin, Émilie
Envoyé: 12 février 2025 11:52
À: Pleau, Nancy
Cc: Plante, Karine (SSTC)
Objet: RE: [EXTERNE] Résumé de la Période de questions

Oui, j'ai vu cela. Le mandat est rendu au cabinet pour approbation.

Émilie Boutin, MBA

Adjointe exécutive à la secrétaire générale
et conseillère stratégique | Bureau de la sous-ministre et
secrétariat général

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

 emilie.boutin@mess.gouv.qc.ca



 425, Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1



SERVICES QUÉBEC

Simple. Accessible. Direct.

Votre accès
aux services gouvernementaux

Votre
gouvernement

Québec 

De : Pleau, Nancy <Nancy.Pleau@servicesquebec.gouv.qc.ca>
Envoyé : 12 février 2025 11:33
À : Boutin, Émilie <Emilie.Boutin@mess.gouv.qc.ca>
Cc : Plante, Karine (SSTC) <karine.plante6@servicesquebec.gouv.qc.ca>
Objet : TR: [EXTERNE] Résumé de la Période de questions

Allô

Voir en **jaune plus bas**

C'est en lien direct avec le mandat 182860

Merci

Nancy Pleau

Adjointe exécutive

Bureau de la sous-ministre adjointe

Secteur des services territoriaux à la clientèle

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

425 rue Jacques Parizeau, 2^e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Tél. : 418 646-0425 poste 70692



e-mail : nancy.pleau@servicesquebec.gouv.qc.ca

De : Plante, Karine (SSTC) <karine.plante6@servicesquebec.gouv.qc.ca>
Envoyé : 12 février 2025 11:25

À : Bemeur, Isabelle <isabelle.bemeur@servicesquebec.gouv.qc.ca>; Pleau, Nancy
<Nancy.Pleau@servicesquebec.gouv.qc.ca>

Objet : TR: [EXTERNE] Résumé de la Période de questions

Voir l'interpellation de la ministre Champagne Jourdain concernant le regroupement.

Karine

Karine Plante
Adjointe exécutive
Bureau de la sous-ministre adjointe
Secteur des services territoriaux à la clientèle
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Jacques-Parizeau, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 418 646-0425, poste 70691

karine.plante6@servicesquebec.gouv.qc.ca



SERVICES QUÉBEC
Simple. Accessible. Direct.
Votre accès
aux services gouvernementaux

De : Référence Média <envoi@refmedia.ca>

Envoyé : 12 février 2025 11:23

Objet : [EXTERNE] Résumé de la Période de questions

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

référer
mé

12 FÉVRIER 2025

Travaux parlementaires

Résumé de la Période de questions du 12 février 2025

Référence Média

1 – Déclin de qualité des soins de santé

Marc Tanguay (PLQ – Question principale) Tous les Québécois le savent, la CAQ les abandonne. Ils n'ont pas les soins de santé auxquels ils ont droit. Santé Québec est une agence de recouvrement. Les décisions qui affectent la qualité des

services se multiplient. C'est la confusion la plus complète. Le ministre de la Santé disait que le rôle de santé Québec était d'avoir du jugement. Le docteur Julien Rhéaume-Lanoie disait qu'on recule de 15 à 20 ans dans la qualité des soins offerts aux patients. Cela se passe sous la CAQ. Qui est responsable?

Christian Dubé (CAQ) Je l'ai dit plusieurs fois, et je m'excuse de me répéter, mais on peut donner des cas individuels, et j'ai beaucoup d'empathie pour eux, mais on fait au moins 125 000 cas par jour dans nos urgences, nos CHSLD. La grande majorité sont très heureux de leurs services. Il faut travailler sur les exceptions. On veut continuer de s'améliorer. Je m'assure qu'on améliore les soins de ceux qui n'ont pas bien été traités.

Marc Tanguay (PLQ– Question complémentaire) Le ministre dit avoir beaucoup d'empathie, on aimerait qu'il ait plus de responsabilité. Les gens ne veulent pas de l'empathie, ils veulent des soins de santé. Nous informons les Québécois qui sont sous le CIUSSS du Bas-Saint-Laurent, où une salle d'urgence fermera ses portes le soir et la nuit, qu'ils ont toute l'empathie du ministre. Ce n'est pas grave si vous n'avez pas accès aux soins d'urgences.

Christian Dubé (CAQ) Je laisse aux Québécois le soin de bien juger les propos de l'opposition. Pour le CIUSSS du Bas-Saint-Laurent, la salle d'urgence de Trois-Pistoles, aucune décision n'est prise. Ce sera à Santé Québec de faire les bonnes décisions. Différentes alternatives sont considérées. On demande à Santé Québec de bien gérer le réseau.

Marc Tanguay (PLQ– Question complémentaire) Le ministre demande aux Québécois de juger. Les Québécois ont jugé. Dans un sondage Léger d'octobre 2024, ils ont répondu que l'accès aux soins était pire qu'avant à 56%. Seulement 5% considéraient que les soins s'étaient améliorés. Mais ne vous inquiétez pas, le ministre est sympathique.

Christian Dubé (CAQ) Hier, en commission parlementaire, un médecin de Val-d'Or a dit que ce que je faisais avec le plan de santé allait fonctionner. Il salue les changements qui réparent les dégâts de l'ère libérale. Je suis encouragé par les propos de tels médecins.

Marc Tanguay (PLQ– Question complémentaire) Il ne considère donc pas les autres sondages qui disent que les québécois n'apprécient pas l'état des soins. Plusieurs médecins dénoncent les décisions du ministre, affirmant qu'elles malmènent le réseau et laisseront des séquelles. Entend-il ces médecins aussi?

Christian Dubé (CAQ) Regardez ce tableau. C'est ce que les Québécois ont vu. La destruction du réseau de santé par le Parti libéral au cours des années. Depuis qu'on est là, on a amélioré les budgets de la santé de 20 milliards. Ce tableau, c'est ce qui est important. C'est ce qu'on fait pour améliorer le réseau. Les Québécois le savent.

2 – Situation à l'hôpital Pierre-Le Gardeur

André Fortin (PLQ – Question principale) La situation à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur vaut mieux que des réponses vides. Des patients pourraient rester en état de choc pendant des heures, des femmes pourraient perdre leur utérus. Une salle est fermée 15h par jour. Le ministre intervient si des situations inacceptables seraient présentées. Donc la situation n'est pas inacceptable à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur?

Christian Dubé (CAQ) Poser la question, c'est y répondre. La situation décrite semble inacceptable. Comme d'habitude, je prends connaissance et on va demander des corrections si nécessaire. C'est aussi simple que cela.

André Fortin (PLQ – Question complémentaire) 5 jours que c'est dans les médias, toujours pas d'interventions. Des patients atteints de cancer n'ont pas de suivis. C'est lui en charge, pas Santé Québec, quand va-t-il intervenir?

Christian Dubé (CAQ) Hier, on me parlait d'une infirmière coupée. Mais 40 postes ont été ouverts dans le même établissement. Les faits sont parfois mal reportés. 125 000 patients sont servis chaque jour. C'est possible qu'il y ait des dérapages. Je vais voir ce cas-là et je reviendrais.

André Fortin (PLQ – Question complémentaire) Partout au Québec, les urgences sont bondées, des étages sont fermés, des mammographes annulées, des suivis ne sont pas effectués. Peut-il encore nous dire que les coupures n'affectent pas les patients?

Christian Dubé (CAQ) Sur les urgences qui débordent, il n'y a jamais eu autant d'influenza depuis 10 ans. Et pour l'équipement, il y a eu un sous-investissement du PLQ.

3 – Maintien des infrastructures collégiales

Michelle Setlakwe (PLQ – Question principale) L'état désastreux des infrastructures collégiales est bien connu. La vérificatrice générale dénonce des bâtiments vétustes, des environnements d'étude inappropriés. Alors qu'il y a urgence d'agir et d'investir, le gouvernement impose des coupures. La CAQ abaisse même sa propre cible de maintien des infrastructures des Cégeps. Cette approche déconnectée nie à l'accessibilité à un enseignement supérieur de qualité. La ministre réalise-t-elle l'urgence de la situation?

Pascale Déry (CAQ) J'aurais souhaité que vous réalisiez pendant 15 ans qu'il fallait faire du maintien d'actifs. S'il y a un gouvernement qui s'est attaqué aux infrastructures, c'est le nôtre. Le PQI est passé de 100 à 153 milliards. On a monté le PQI à 8,5 milliards pour l'enseignement supérieur. Les augmentations en infrastructures sont de 11,9%. 55% dans le niveau collégial, 25% pour le niveau universitaire. Qu'on me dise qu'on ne s'attaque pas aux infrastructures, je me

garderais une petite gêne. Tous les Cégeps ont été bâti en même temps, ils arrivent en même temps avec des travaux majeurs.

André Albert Morin (PLQ – Question complémentaire) Parlons de façon concrète. Ma circonscription, le Cégep Bois-de-Boulogne, le mur de façade en vitre est en danger. C'est un enjeu de sécurité. Le Cégep a dû mettre de la broche à l'intérieur. La ministre va-t-elle débloquer les fonds, et vite?

Pascale Déry (CAQ) Je collabore avec le député d'Acadie concernant deux Cégeps dans son comté, dont le Cégep Bois-de-Boulogne. On va faire une annonce bientôt. On a travaillé conjointement avec le Cégep pour trouver une solution. On ne lésine jamais sur la sécurité des étudiants.

André Albert Morin (PLQ – Question complémentaire) Un autre cas concret. Cégep de Saint-Laurent. Un bâtiment est fermé au complet parce que les locaux sont dangereux. La ministre affirmait qu'elle ne laisserait pas pour compte le Cégep. Pas une déclaration depuis ce temps. La ministre va-t-elle agir?

Pascale Déry (CAQ) On travaille étroitement sur l'enjeu du Cégep Saint-Laurent. C'est un bâtiment patrimonial. On connaît très bien les enjeux. On travaille avec le Cégep pour trouver des solutions à plus long terme. Quand on a fait des travaux exploratoires, on a donné deux millions pour les travaux nécessaires. On prend les moyens qu'il faut.

4 – Fusion des directions générales de Services Québec, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue

Madwa-Nika Cadet (PLQ – Question principale) Face à la menace tarifaire, le gouvernement doit prendre des actions, comme réviser des décisions insensées. Dans la Vallée de la Gatineau, les services publics du territoire vont être fusionnés avec ceux de l'Abitibi-Témiscamingue. Ces décisions sont irrespectueuses pour les populations touchées. Le territoire est immense et déjà enclavé. La ministre va-t-elle revenir sur sa décision?

Kateri Champagne Jourdain (CAQ) Je connais bien le dossier. Nous avons eu les échanges avec les gens de la région. On a sondé le taux de satisfaction des gens qui utilisent nos services : 92% des gens sont contents. Je suis très satisfait de notre travail. Nous monitorons la situation.

Madwa-Nika Cadet (– Question complémentaire) Il y a 4 députés de la CAQ dans la région concernée, ils sont où? Va-t-elle revenir sur sa décision de fusion?

Kateri Champagne Jourdain (CAQ) On s'assure auprès de la population qu'ils reçoivent les services. On fait des améliorations en concertation avec les élus de la région. On va continuer dans ce sens.

Madwa-Nika Cadet (– Question complémentaire) Les préfets de l'Outaouais ont posé une résolution pour le maintien des deux directions de Services Québec. Je répète ma question : va-t-elle revenir sur sa décision?

Kateri Champagne Jourdain (CAQ) On monitore la situation dans chacun des points de services. On a des échanges avec les élus. On a aussi sondé la population avec un fort taux de satisfaction.

5 – Place du privé dans le réseau de santé

Vincent Marissal (QS – Question principale) 30 nouveaux médecins ont quitté la RAMQ depuis le début de l'année. Les médecins quittent le public plus rapidement que partout ailleurs au pays. Le ministre dit être à l'écoute. Il faut être à l'écoute de la population qui en arrache et qui doit payer pour se faire soigner. Le ministre dit être heureux d'avoir un débat sur le privé en santé. Le Collège des médecins nous montre la voie. Le privé nuit aux patients. On doit faire un choix. Les promoteurs privés en santé, ou les patients du Québec.

Christian Dubé (CAQ) Le collègue et moi avons travaillé ensemble sur plusieurs dossiers en santé. Maintenant, pour le projet de loi, ce que j'ai entendu dans les consultations populaires, certains disaient qu'on allait trop loin, d'autres pas assez. Comme tout projet de loi, on prend un pas de côté, et on va continuer de poser des questions pour améliorer celui-ci. On demande aux nouveaux médecins de prendre un engagement de pratiquer au public pour améliorer l'accès aux soins.

Vincent Marissal (QS – Question complémentaire) Je n'ai pas parlé du projet de loi 83. Je parle du privé. Des cliniques de télémédecine font n'importe quoi. Une clinique va vous dire de prendre une photo de vos amygdales si vous pensez avoir une sinusite, puis va vous charger 160\$ avant de vous envoyer chercher des médicaments à la pharmacie. C'est cela, la médecine qu'on veut au Québec?

Christian Dubé (CAQ) J'apprécie le travail du député en commission. Cet exemple est effectivement exagéré. Je suis très content du travail effectué en commission. De prendre ce temps qui est nécessaire pour bonifier le projet de loi, je suis certain qu'on va le faire.

Vincent Marissal (QS – Question complémentaire) C'est tristement vrai, cette affaire d'amygdales. Est-ce cela, la médecine qu'on veut au Québec? Le ministre doit faire un choix. Le choix, c'est de laisser la médecine privée se développer au Québec, ou de choisir les patients.

Christian Dubé (CAQ) Une des belles choses qu'on a appris en commission, c'était quelle est la place du privé dans les autres provinces. On en a beaucoup appris. On est la seule province où il y a plus de 800 médecins au privé. Il y a quelque chose dans notre système. On continuera de regarder ce qui se fait dans les autres provinces, et on arrivera avec une suggestion pour bonifier le projet de loi.

6 –Un tracé du troisième lien qui passe par le Vieux-Québec et Saint-Roch?

Etienne Grandmont (QS – Question principale) Nous le savons, sur le dossier du 3^e lien, il y a beaucoup d'improvisation depuis le début. Le tout basé sur des études sans rigueur. Un lanceur d'alerte nous donne des plans des tracés. Un tracé actuel passerait dans le Vieux-Québec et dans Saint-Roch. Ce tracé n'obtiendrait même pas 60% dans la grille d'évaluation de la part de son ministère. Peut-elle confirmer qu'elle travaille sur ce projet?

Geneviève Guilbault (CAQ) Sur le 3^e lien, je l'invite à être attentif dans les prochaines semaines. Je vais faire une mise à jour car il continue d'avancer. Le rapport de la CDPQ Infra est connu et public. Une carte a été présentée. Cette année, on va déterminer le choix du corridor.

Etienne Grandmont (QS– Question complémentaire) Elle s'accroche à une ligne du rapport de la CDPQ-Infra sur le 3^e lien. Doit-on commencer à s'inquiéter dans Saint-Roch et le Vieux Québec?

Geneviève Guilbault (CAQ) Je fais des mises à jour régulières. On apprend ce matin que QS s'oppose au 3^e lien, rien de nouveau. Sans nous, il n'y a aucun projet, ni tramway, ni 3^e lien.

Etienne Grandmont (QS – Question complémentaire) Peut-elle nous confirmer que c'est sur ce tracé qu'elle priorise le 3^e lien actuellement?

Geneviève Guilbault (CAQ) QS fait partie de l'escouade anti-3^e lien. QS. Tout le monde ici est contre le 3^e lien. Heureusement que nous sommes là pour faire avancer le projet. Les gens de Québec et de la Rive sud veulent le 3^e lien.

7 – Consultants embauchés par Santé Québec

Paul St-Pierre Plamondon (PQ – Question principale) La principale promesse de la CAQ était de réduire la bureaucratie. Aucun gouvernement n'a ajouté autant de couches de bureaucratie que la CAQ. Santé Québec a embauché trois consultants pour se pencher sur l'amélioration de la première ligne. Après 7 ans de pouvoir, la CAQ se demande où on s'en va. Parmi ces trois personnes, on a un ancien ministre du gouvernement libéral qui était en charge d'améliorer les soins de première ligne. Donc Santé Québec engage le même expert pour régler le même problème que le gouvernement précédent. C'est un beau résumé de ce qui ne fonctionne pas avec le gouvernement. À quoi sert Santé Québec si les mêmes experts donneront finalement les mêmes solutions qu'avant?

Christian Dubé (CAQ) Premièrement, c'est inexact. Ce contrat n'a pas été donné par Santé Québec, mais bien par le ministère. Le ministère, après avoir analysé toute la situation, a décidé de faire une politique nationale de première ligne. On fait

ça car ce n'est pas juste le ministère de la Santé qui est important pour la première ligne, c'est aussi le ministère de l'Éducation par exemple. Comment travailler avec les autres ministères pour avoir la bonne première ligne, ça fait partie de la question. On a mis ensemble ces trois experts, qui sont reconnus comme des gens qui sont sur le terrain, pour créer une politique de la première ligne qu'on pourra étudier cet été.

Paul St-Pierre Plamondon (PQ – Question complémentaire) Le ministre dit qu'il a créé Santé Québec pour séparer les orientations des opérations, et que des « top guns » allaient maintenant s'en occuper. On va ensuite en sous-traitance, et les « top guns » se tournent vers des experts qui ont travaillé pour les Libéraux et qui vont redonner les mêmes solutions. À quoi sert Santé Québec?

Christian Dubé (CAQ) Quel est le rôle du ministère maintenant que Santé Québec s'occupe des opérations? C'est de donner des orientations. On dit ce qu'on fait en prévention, en première ligne, etc. C'est notre rôle. Je ne vois pas le point du chef de la troisième opposition.

Joël Arseneau (PQ – Question complémentaire) On a dépensé des millions pour embaucher des « top guns » à Santé Québec qui se tournent maintenant vers des consultants. Le ministre se tourne lui-même vers des anciens ministres libéraux pour réaliser des promesses faites en 2022. Pourquoi ne pas réembaucher des infirmières avec cet argent?

Christian Dubé (CAQ) Le ministère est là pour faire des orientations. La priorité est d'avoir la meilleure première ligne possible. On a un problème d'accessibilité au Québec. Tout ce qui est interministériel doit être appliqué pour que tout le monde comprenne ce qui doit être fait.

8 – Conventions collectives et retour à l'équilibre budgétaire

Youri Chassin (Ind. – Question principale) L'an dernier, les syndicats entérinaient leurs nouvelles conventions collectives, avec plus 8 milliards de dollars chaque année dépensés par le gouvernement. Donc cela signifiait le plus gros déficit de l'histoire. J'ai des doutes si le prochain budget inclura un plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Eric Girard (CAQ) Nous avons fait le choix d'investir dans nos ressources humaines, en santé et en éducation. Dans une situation de plein emploi, un ajustement était nécessaire. L'examen des dépenses est entamé. Il y a aura un plan sur les dépenses budgétaires. Nous allons déposer un plan. Pourrons nous l'exécuter dans une guerre commerciale?

Youri Chassin (Ind – Question complémentaire) Dans le plan stratégique 2023-2027 du Conseil du Trésor, un indicateur de performance important est le respect

du cadre financier du gouvernement dans les ententes des conventions collectives. Donne-t-il une note de passage?

Eric Girard (CAQ) Je donne une excellente note à ce gouvernement pour avoir investi dans les ressources humaines, en santé et en éducation. S'il n'y a pas de personnel, ça ne fonctionnera pas. Pour transformer le Québec, il faut investir en santé et en éducation.

Youri Chassin (Ind – Question complémentaire) Les conventions collectives ne respectent pas les capacités de payer des québécois. La présidente du Conseil du trésor mais-t-elle son siège en jeu sur la question de l'équilibre budgétaire?

Eric Girard (CAQ) Il y aura un plan d'équilibre budgétaire. La question, c'est pourrions nous l'exécuter? Cela prend des conditions économiques favorables. Mais nous sommes dans une situation de possible guerre commerciale.

VERBATIM : Vous pouvez consulter le Journal des débats pour le verbatim.

AVIS LÉGAL : La présente constitue un résumé des propos tenus lors de la période de questions. Elle ne constitue pas une transcription de ceux-ci. La version officielle du Journal des débats prévaut. Par l'utilisation de la présente, vous dégagez Référence Média de toute responsabilité concernant toute erreur ou omission dans ce résumé ainsi qu'en raison de toute disparité entre les propos tenus et ce résumé, Reproduction et distribution interdites sans le consentement écrit de Référence Média.

© 2025 Référence Média. Tous droits réservés. Vous recevez ce message car votre organisation est abonnée à la veille parlementaire de Référence Média.

Généré par [Référence Média inc.](#)

Pour vous désabonner, [cliquez ici](#)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire nommé ci-dessus. Si vous recevez ce message par erreur, sachez qu'il est interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Veuillez informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Bélanger, Emmy

De: Boutin, Émilie
Envoyé: 12 février 2025 12:09
À: Boucher, Annie
Objet: RE: PTI : [EXTERNE] Résumé de la Période de questions
Pièces jointes: RE: QR portant sur la nouvelle Direction générale de Services Québec des régions de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue

Oui, absolument, ça date même d'avant les fêtes.

Merci et bon dîner,

Émilie Boutin, MBA

Adjointe exécutive à la secrétaire générale
et conseillère stratégique | Bureau de la sous-ministre et
secrétariat général

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

 emilie.boutin@mess.gouv.qc.ca



[REDACTED]

 425, Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1



SERVICES QUÉBEC

Simple. Accessible. Direct.

Votre accès
aux services gouvernementaux

Votre
gouvernement

Québec

De : Boucher, Annie <annie.boucher@mess.gouv.qc.ca>
Envoyé : 12 février 2025 11:55
À : Boutin, Émilie <Emilie.Boutin@mess.gouv.qc.ca>
Objet : RE: PTI : [EXTERNE] Résumé de la Période de questions

Est-ce que le Q/R avait été envoyé au cabinet avant?

ANNIE BOUCHER, CPA

Directrice générale du Bureau de la sous-ministre
et secrétaire générale
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Tél. : (418) 643-4820

[REDACTED]

annie.boucher@mess.gouv.qc.ca

De : Boutin, Émilie <Emilie.Boutin@mess.gouv.qc.ca>
Envoyé : 12 février 2025 11:53
À : Boucher, Annie <annie.boucher@mess.gouv.qc.ca>
Objet : PTI : [EXTERNE] Résumé de la Période de questions

Allo Annie, c'est en lien avec le mandat 182860 qui est rendu pour approbation au cabinet depuis ce matin. Il y a aussi un QR qui a été produit pour ce sujet.

Émilie Boutin, MBA

Adjointe exécutive à la secrétaire générale
et conseillère stratégique | Bureau de la sous-ministre et
secrétariat général

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

 emilie.boutin@mess.gouv.qc.ca

 [REDACTED]

 425, Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1



SERVICES QUÉBEC

Simple. Accessible. Direct.

Votre accès
aux services gouvernementaux

Votre
gouvernement

Québec 

De : Pleau, Nancy <Nancy.Pleau@servicesquebec.gouv.qc.ca>

Envoyé : 12 février 2025 11:33

À : Boutin, Émilie <Emilie.Boutin@mess.gouv.qc.ca>

Cc : Plante, Karine (SSTC) <karine.plante6@servicesquebec.gouv.qc.ca>

Objet : TR: [EXTERNE] Résumé de la Période de questions

Allô

Voir en **jaune plus bas**

C'est en lien direct avec le mandat 182860

Merci

Nancy Pleau

Adjointe exécutive

Bureau de la sous-ministre adjointe

Secteur des services territoriaux à la clientèle

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

425 rue Jacques Parizeau, 2^e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Tél. : 418 646-0425 poste 70692

[REDACTED]

e-mail : nancy.pleau@servicesquebec.gouv.qc.ca

De : Plante, Karine (SSTC) <karine.plante6@servicesquebec.gouv.qc.ca>

Envoyé : 12 février 2025 11:25

À : Bemeur, Isabelle <isabelle.bemeur@servicesquebec.gouv.qc.ca>; Pleau, Nancy

<Nancy.Pleau@servicesquebec.gouv.qc.ca>

Objet : TR: [EXTERNE] Résumé de la Période de questions

Voir l'interpellation de la ministre Champagne Jourdain concernant le regroupement.

Karine

Karine Plante

Adjointe exécutive
Bureau de la sous-ministre adjointe
Secteur des services territoriaux à la clientèle
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Jacques-Parizeau, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 418 646-0425, poste 70691

karine.plante6@servicesquebec.gouv.qc.ca



SERVICES QUÉBEC
Simple. Accessible. Direct.
Votre accès
aux services gouvernementaux

De : Référence Média <envoi@refmedia.ca>

Envoyé : 12 février 2025 11:23

Objet : [EXTERNE] Résumé de la Période de questions

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.



12 FÉVRIER 2025

Travaux parlementaires

Résumé de la Période de questions du 12 février 2025

Référence Média

1 – Déclin de qualité des soins de santé

Marc Tanguay (PLQ – Question principale) Tous les Québécois le savent, la CAQ les abandonne. Ils n'ont pas les soins de santé auxquels ils ont droit. Santé Québec est une agence de recouvrement. Les décisions qui affectent la qualité des services se multiplient. C'est la confusion la plus complète. Le ministre de la Santé disait que le rôle de santé Québec était d'avoir du jugement. Le docteur Julien Rhéaume-Lanoie disait qu'on recule de 15 à 20 ans dans la qualité des soins offerts aux patients. Cela se passe sous la CAQ. Qui est responsable?

Christian Dubé (CAQ) Je l'ai dit plusieurs fois, et je m'excuse de me répéter, mais on peut donner des cas individuels, et j'ai beaucoup d'empathie pour eux, mais on fait au moins 125 000 cas par jour dans nos urgences, nos CHSLD. La grande majorité sont très heureux de leurs services. Il faut travailler sur les exceptions. On

veut continuer de s'améliorer. Je m'assure qu'on améliore les soins de ceux qui n'ont pas bien été traités.

Marc Tanguay (PLQ– Question complémentaire) Le ministre dit avoir beaucoup d'empathie, on aimerait qu'il ait plus de responsabilité. Les gens ne veulent pas de l'empathie, ils veulent des soins de santé. Nous informons les Québécois qui sont sous le CIUSSS du Bas-Saint-Laurent, où une salle d'urgence fermera ses portes le soir et la nuit, qu'ils ont toute l'empathie du ministre. Ce n'est pas grave si vous n'avez pas accès aux soins d'urgences.

Christian Dubé (CAQ) Je laisse aux Québécois le soin de bien juger les propos de l'opposition. Pour le CIUSSS du Bas-Saint-Laurent, la salle d'urgence de Trois-Pistoles, aucune décision n'est prise. Ce sera à Santé Québec de faire les bonnes décisions. Différentes alternatives sont considérées. On demande à Santé Québec de bien gérer le réseau.

Marc Tanguay (PLQ– Question complémentaire) Le ministre demande aux Québécois de juger. Les Québécois ont jugé. Dans un sondage Léger d'octobre 2024, ils ont répondu que l'accès aux soins était pire qu'avant à 56%. Seulement 5% considéraient que les soins s'étaient améliorés. Mais ne vous inquiétez pas, le ministre est sympathique.

Christian Dubé (CAQ) Hier, en commission parlementaire, un médecin de Val-d'Or a dit que ce que je faisais avec le plan de santé allait fonctionner. Il salue les changements qui réparent les dégâts de l'ère libérale. Je suis encouragé par les propos de tels médecins.

Marc Tanguay (PLQ– Question complémentaire) Il ne considère donc pas les autres sondages qui disent que les québécois n'apprécient pas l'état des soins. Plusieurs médecins dénoncent les décisions du ministre, affirmant qu'elles malmènent le réseau et laisseront des séquelles. Entend-il ces médecins aussi?

Christian Dubé (CAQ) Regardez ce tableau. C'est ce que les Québécois ont vu. La destruction du réseau de santé par le Parti libéral au cours des années. Depuis qu'on est là, on a amélioré les budgets de la santé de 20 milliards. Ce tableau, c'est ce qui est important. C'est ce qu'on fait pour améliorer le réseau. Les Québécois le savent.

2 – Situation à l'hôpital Pierre-Le Gardeur

André Fortin (PLQ– Question principale) La situation à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur vaut mieux que des réponses vides. Des patients pourraient rester en état de choc pendant des heures, des femmes pourraient perdre leur utérus. Une salle est fermée 15h par jour. Le ministre intervient si des situations inacceptables seraient présentées. Donc la situation n'est pas inacceptable à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur?

Christian Dubé (CAQ) Poser la question, c'est y répondre. La situation décrite semble inacceptable. Comme d'habitude, je prends connaissance et on va demander des corrections si nécessaire. C'est aussi simple que cela.

André Fortin (PLQ – Question complémentaire) 5 jours que c'est dans les médias, toujours pas d'interventions. Des patients atteints de cancer n'ont pas de suivis. C'est lui en charge, pas Santé Québec, quand va-t-il intervenir?

Christian Dubé (CAQ) Hier, on me parlait d'une infirmière coupée. Mais 40 postes ont été ouverts dans le même établissement. Les faits sont parfois mal reportés. 125 000 patients sont servis chaque jour. C'est possible qu'il y ait des dérapages. Je vais voir ce cas-là et je reviendrais.

André Fortin (PLQ – Question complémentaire) Partout au Québec, les urgences sont bondées, des étages sont fermés, des mammographes annulées, des suivis ne sont pas effectués. Peut-il encore nous dire que les coupures n'affectent pas les patients?

Christian Dubé (CAQ) Sur les urgences qui débordent, il n'y a jamais eu autant d'influenza depuis 10 ans. Et pour l'équipement, il y a eu un sous-investissement du PLQ.

3 – Maintien des infrastructures collégiales

Michelle Setlakwe (PLQ – Question principale) L'état désastreux des infrastructures collégiales est bien connu. La vérificatrice générale dénonce des bâtiments vétustes, des environnements d'étude inappropriés. Alors qu'il y a urgence d'agir et d'investir, le gouvernement impose des coupures. La CAQ abaisse même sa propre cible de maintien des infrastructures des Cégeps. Cette approche déconnectée nie à l'accessibilité à un enseignement supérieur de qualité. La ministre réalise-t-elle l'urgence de la situation?

Pascale Déry (CAQ) J'aurais souhaité que vous réalisiez pendant 15 ans qu'il fallait faire du maintien d'actifs. S'il y a un gouvernement qui s'est attaqué aux infrastructures, c'est le nôtre. Le PQI est passé de 100 à 153 milliards. On a monté le PQI à 8,5 milliards pour l'enseignement supérieur. Les augmentations en infrastructures sont de 11,9%. 55% dans le niveau collégial, 25% pour le niveau universitaire. Qu'on me dise qu'on ne s'attaque pas aux infrastructures, je me garderais une petite gêne. Tous les Cégeps ont été bâtis en même temps, ils arrivent en même temps avec des travaux majeurs.

André Albert Morin (PLQ – Question complémentaire) Parlons de façon concrète. Ma circonscription, le Cégep Bois-de-Boulogne, le mur de façade en vitre est en danger. C'est un enjeu de sécurité. Le Cégep a dû mettre de la broche à l'intérieur. La ministre va-t-elle débloquer les fonds, et vite?

Pascale Déry (CAQ) Je collabore avec le député d'Acadie concernant deux Cégeps dans son comté, dont le Cégep Bois-de-Boulogne. On va faire une annonce bientôt. On a travaillé conjointement avec le Cégep pour trouver une solution. On ne lésine jamais sur la sécurité des étudiants.

André Albert Morin (PLQ – Question complémentaire) Un autre cas concret. Cégep de Saint-Laurent. Un bâtiment est fermé au complet parce que les locaux sont dangereux. La ministre affirmait qu'elle ne laisserait pas pour compte le Cégep. Pas une déclaration depuis ce temps. La ministre va-t-elle agir?

Pascale Déry (CAQ) On travaille étroitement sur l'enjeu du Cégep Saint-Laurent. C'est un bâtiment patrimonial. On connaît très bien les enjeux. On travaille avec le Cégep pour trouver des solutions à plus long terme. Quand on a fait des travaux exploratoires, on a donné deux millions pour les travaux nécessaires. On prend les moyens qu'il faut.

4 – Fusion des directions générales de Services Québec, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue

Madwa-Nika Cadet (PLQ – Question principale) Face à la menace tarifaire, le gouvernement doit prendre des actions, comme réviser des décisions insensées. Dans la Vallée de la Gatineau, les services publics du territoire vont être fusionnés avec ceux de l'Abitibi-Témiscamingue. Ces décisions sont irrespectueuses pour les populations touchées. Le territoire est immense et déjà enclavé. La ministre va-t-elle revenir sur sa décision?

Kateri Champagne Jourdain (CAQ) Je connais bien le dossier. Nous avons eu les échanges avec les gens de la région. On a sondé le taux de satisfaction des gens qui utilisent nos services : 92% des gens sont contents. Je suis très satisfait de notre travail. Nous monitorons la situation.

Madwa-Nika Cadet (– Question complémentaire) Il y a 4 députés de la CAQ dans la région concernée, ils sont où? Va-t-elle revenir sur sa décision de fusion?

Kateri Champagne Jourdain (CAQ) On s'assure auprès de la population qu'ils reçoivent les services. On fait des améliorations en concertation avec les élus de la région. On va continuer dans ce sens.

Madwa-Nika Cadet (– Question complémentaire) Les préfets de l'Outaouais ont posé une résolution pour le maintien des deux directions de Services Québec. Je répète ma question : va-t-elle revenir sur sa décision?

Kateri Champagne Jourdain (CAQ) On monitoré la situation dans chacun des points de services. On a des échanges avec les élus. On a aussi sondé la population avec un fort taux de satisfaction.

5 – Place du privé dans le réseau de santé

Vincent Marissal (QS – Question principale) 30 nouveaux médecins ont quitté la RAMQ depuis le début de l'année. Les médecins quittent le public plus rapidement que partout ailleurs au pays. Le ministre dit être à l'écoute. Il faut être à l'écoute de la population qui en arrache et qui doit payer pour se faire soigner. Le ministre dit être heureux d'avoir un débat sur le privé en santé. Le Collège des médecins nous montre la voie. Le privé nuit aux patients. On doit faire un choix. Les promoteurs privés en santé, ou les patients du Québec.

Christian Dubé (CAQ) Le collègue et moi avons travaillé ensemble sur plusieurs dossiers en santé. Maintenant, pour le projet de loi, ce que j'ai entendu dans les consultations populaires, certains disaient qu'on allait trop loin, d'autres pas assez. Comme tout projet de loi, on prend un pas de côté, et on va continuer de poser des questions pour améliorer celui-ci. On demande aux nouveaux médecins de prendre un engagement de pratiquer au public pour améliorer l'accès aux soins.

Vincent Marissal (QS – Question complémentaire) Je n'ai pas parlé du projet de loi 83. Je parle du privé. Des cliniques de télémédecine font n'importe quoi. Une clinique va vous dire de prendre une photo de vos amygdales si vous pensez avoir une sinusite, puis va vous charger 160\$ avant de vous envoyer chercher des médicaments à la pharmacie. C'est cela, la médecine qu'on veut au Québec?

Christian Dubé (CAQ) J'apprécie le travail du député en commission. Cet exemple est effectivement exagéré. Je suis très content du travail effectué en commission. De prendre ce temps qui est nécessaire pour bonifier le projet de loi, je suis certain qu'on va le faire.

Vincent Marissal (QS – Question complémentaire) C'est tristement vrai, cette affaire d'amygdales. Est-ce cela, la médecine qu'on veut au Québec? Le ministre doit faire un choix. Le choix, c'est de laisser la médecine privée se développer au Québec, ou de choisir les patients.

Christian Dubé (CAQ) Une des belles choses qu'on a appris en commission, c'était quelle est la place du privé dans les autres provinces. On en a beaucoup appris. On est la seule province où il y a plus de 800 médecins au privé. Il y a quelque chose dans notre système. On continuera de regarder ce qui se fait dans les autres provinces, et on arrivera avec une suggestion pour bonifier le projet de loi.

6 – Un tracé du troisième lien qui passe par le Vieux-Québec et Saint-Roch?

Etienne Grandmont (QS – Question principale) Nous le savons, sur le dossier du 3^e lien, il y a beaucoup d'improvisation depuis le début. Le tout basé sur des études sans rigueur. Un lanceur d'alerte nous donne des plans des tracés. Un tracé actuel passerait dans le Vieux-Québec et dans Saint-Roch. Ce tracé n'obtiendrait

même pas 60% dans la grille d'évaluation de la part de son ministère. Peut-elle confirmer qu'elle travaille sur ce projet?

Geneviève Guilbault (CAQ) Sur le 3^e lien, je l'invite à être attentif dans les prochaines semaines. Je vais faire une mise à jour car il continue d'avancer. Le rapport de la CDPQ Infra est connu et public. Une carte a été présentée. Cette année, on va déterminer le choix du corridor.

Etienne Grandmont (QS– Question complémentaire) Elle s'accroche à une ligne du rapport de la CDPQ-Infra sur le 3^e lien. Doit-on commencer à s'inquiéter dans Saint-Roch et le Vieux Québec?

Geneviève Guilbault (CAQ) Je fais des mises à jour régulières. On apprend ce matin que QS s'oppose au 3^e lien, rien de nouveau. Sans nous, il n'y a aucun projet, ni tramway, ni 3^e lien.

Etienne Grandmont (QS – Question complémentaire) Peut-elle nous confirmer que c'est sur ce tracé qu'elle priorise le 3^e lien actuellement?

Geneviève Guilbault (CAQ) QS fait partie de l'escouade anti-3^e lien. QS. Tout le monde ici est contre le 3^e lien. Heureusement que nous sommes là pour faire avancer le projet. Les gens de Québec et de la Rive sud veulent le 3^e lien.

7 – Consultants embauchés par Santé Québec

Paul St-Pierre Plamondon (PQ – Question principale) La principale promesse de la CAQ était de réduire la bureaucratie. Aucun gouvernement n'a ajouté autant de couches de bureaucratie que la CAQ. Santé Québec a embauché trois consultants pour se pencher sur l'amélioration de la première ligne. Après 7 ans de pouvoir, la CAQ se demande où on s'en va. Parmi ces trois personnes, on a un ancien ministre du gouvernement libéral qui était en charge d'améliorer les soins de première ligne. Donc Santé Québec engage le même expert pour régler le même problème que le gouvernement précédent. C'est un beau résumé de ce qui ne fonctionne pas avec le gouvernement. À quoi sert Santé Québec si les mêmes experts donneront finalement les mêmes solutions qu'avant?

Christian Dubé (CAQ) Premièrement, c'est inexact. Ce contrat n'a pas été donné par Santé Québec, mais bien par le ministère. Le ministère, après avoir analysé toute la situation, a décidé de faire une politique nationale de première ligne. On fait ça car ce n'est pas juste le ministère de la Santé qui est important pour la première ligne, c'est aussi le ministère de l'Éducation par exemple. Comment travailler avec les autres ministères pour avoir la bonne première ligne, ça fait partie de la question. On a mis ensemble ces trois experts, qui sont reconnus comme des gens qui sont sur le terrain, pour créer une politique de la première ligne qu'on pourra étudier cet été.

Paul St-Pierre Plamondon (PQ – Question complémentaire) Le ministre dit qu'il a créé Santé Québec pour séparer les orientations des opérations, et que des « top guns » allaient maintenant s'en occuper. On va ensuite en sous-traitance, et les « top guns » se tournent vers des experts qui ont travaillé pour les Libéraux et qui vont redonner les mêmes solutions. À quoi sert Santé Québec?

Christian Dubé (CAQ) Quel est le rôle du ministère maintenant que Santé Québec s'occupe des opérations? C'est de donner des orientations. On dit ce qu'on fait en prévention, en première ligne, etc. C'est notre rôle. Je ne vois pas le point du chef de la troisième opposition.

Joël Arseneau (PQ – Question complémentaire) On a dépensé des millions pour embaucher des « top guns » à Santé Québec qui se tournent maintenant vers des consultants. Le ministre se tourne lui-même vers des anciens ministres libéraux pour réaliser des promesses faites en 2022. Pourquoi ne pas réembaucher des infirmières avec cet argent?

Christian Dubé (CAQ) Le ministère est là pour faire des orientations. La priorité est d'avoir la meilleure première ligne possible. On a un problème d'accessibilité au Québec. Tout ce qui est interministériel doit être appliqué pour que tout le monde comprenne ce qui doit être fait.

8 – Conventions collectives et retour à l'équilibre budgétaire

Youri Chassin (Ind. – Question principale) L'an dernier, les syndicats entérinaient leurs nouvelles conventions collectives, avec plus 8 milliards de dollars chaque année dépensés par le gouvernement. Donc cela signifiait le plus gros déficit de l'histoire. J'ai des doutes si le prochain budget inclura un plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Eric Girard (CAQ) Nous avons fait le choix d'investir dans nos ressources humaines, en santé et en éducation. Dans une situation de plein emploi, un ajustement était nécessaire. L'examen des dépenses est entamé. Il y a aura un plan sur les dépenses budgétaires. Nous allons déposer un plan. Pourrons nous l'exécuter dans une guerre commerciale?

Youri Chassin (Ind – Question complémentaire) Dans le plan stratégique 2023-2027 du Conseil du Trésor, un indicateur de performance important est le respect du cadre financier du gouvernement dans les ententes des conventions collectives. Donne-t-il une note de passage?

Eric Girard (CAQ) Je donne une excellente note à ce gouvernement pour avoir investi dans les ressources humaines, en santé et en éducation. S'il n'y a pas de personnel, ça ne fonctionnera pas. Pour transformer le Québec, il faut investir en santé et en éducation.

Youri Chassin (Ind – Question complémentaire) Les conventions collectives ne respectent pas les capacités de payer des québécois. La présidente du Conseil du trésor mais-t-elle son siège en jeu sur la question de l'équilibre budgétaire?

Eric Girard (CAQ) Il y aura un plan d'équilibre budgétaire. La question, c'est pourrons nous l'exécuter? Cela prend des conditions économiques favorables. Mais nous sommes dans une situation de possible guerre commerciale.

VERBATIM : Vous pouvez consulter le Journal des débats pour le verbatim.

AVIS LÉGAL : La présente constitue un résumé des propos tenus lors de la période de questions. Elle ne constitue pas une transcription de ceux-ci. La version officielle du Journal des débats prévaut. Par l'utilisation de la présente, vous dégagez Référence Média de toute responsabilité concernant toute erreur ou omission dans ce résumé ainsi qu'en raison de toute disparité entre les propos tenus et ce résumé, Reproduction et distribution interdites sans le consentement écrit de Référence Média.

© 2025 Référence Média. Tous droits réservés. Vous recevez ce message car votre organisation est abonnée à la veille parlementaire de Référence Média.

Généré par [Référence Média inc.](#)

Pour vous désabonner, [cliquez ici](#)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire nommé ci-dessus. Si vous recevez ce message par erreur, sachez qu'il est interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Veuillez informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Bélanger, Emmy

De: Trottier Lavoie, Bénédicte (Cabinet)
Envoyé: 19 décembre 2024 15:00
À: Poulin, Catherine
Cc: Boutin, Émilie; Hurtevent, Isabelle; Fortin, Josianne; Lavoie, Guillaume; Gauthier, Ève; Harrison, Marie-Eve; Gaudreault, Jonathan; Giraud, Emmanuelle
Objet: RE: QR portant sur la nouvelle Direction générale de Services Québec des régions de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue
Pièces jointes: QR_Regroup_DGSQ_Outouais_AB-Temisc_16-12-24_DGC_STC_DGC2_BSM_evit_BSM_(002) (003).docx

Bonjour Catherine,

Veuillez prendre connaissance des ajustements en mode suivi.

Merci beaucoup,

Bénédicte Trottier Lavoie

Directrice des communications

Cabinet de la ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord

De : Poulin, Catherine <catherine.poulin@mess.gouv.qc.ca>

Envoyé : 18 décembre 2024 10:25

À : Trottier Lavoie, Bénédicte (Cabinet) <Benedicte.TrottierLavoie@mess.gouv.qc.ca>

Cc : Boutin, Émilie <Emilie.Boutin@mess.gouv.qc.ca>; Hurtevent, Isabelle <Isabelle.Hurtevent@mess.gouv.qc.ca>; Fortin, Josianne <Josianne.Fortin@mess.gouv.qc.ca>; Lavoie, Guillaume <Guillaume.Lavoie@mess.gouv.qc.ca>; Gauthier, Ève <eve.gauthier8@mess.gouv.qc.ca>; Harrison, Marie-Eve <Marie-Eve.Harrison@mess.gouv.qc.ca>; Gaudreault, Jonathan <Jonathan.Gaudreault@mess.gouv.qc.ca>; Giraud, Emmanuelle <Emmanuelle.Giraud@mess.gouv.qc.ca>

Objet : QR portant sur la nouvelle Direction générale de Services Québec des régions de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue

Bonjour Bénédicte,

Vous trouverez en pièce jointe le QR portant sur la nouvelle Direction générale de Services Québec des régions de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue, qui a été modifié à la suite de notre discussion d'hier. Cette version, que je vous soumetts pour approbation, a été approuvée par le BSM.

Les éléments modifiés sont en bleu dans le document.

Merci et bonne journée !

Catherine Poulin | Porte-parole et conseillère en communication
Direction des relations publiques et stratégiques
Direction générale des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère du Travail

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire nommé ci-dessus. Si vous recevez ce message par erreur, sachez qu'il est interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Veuillez informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul. René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais : 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
---------------	--	--	-----------------------

Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais : 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170
-----------------	--	--	-----------------------

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).